

Agent des communications (mandat de 1 an)

N 19/13 NT

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La vision de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) est d'éliminer les maladies et les blessures professionnelles. Nous faisons la promotion de la santé et de la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de sécurité et l'excellence en milieu de travail.

L'agent des communications fait partie d'une équipe de prestation de services interne qui prodigue des conseils créatifs et professionnels en matière de communication et de commercialisation aux employés et à la haute direction de la CSTIT sur les programmes et les services offerts dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Il exerce ses fonctions en exploitant un éventail de supports, notamment les médias sociaux, les infolettres, les rapports, les affiches, les brochures, les campagnes de publicité, les communiqués de presse, les événements spéciaux et les annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision.

L'agent des communications apporte une direction créative et prodigue des indications et conseils sur les questions de communication et les stratégies de commercialisation, en plus de coordonner la production du matériel promotionnel et d'autres documents liés à la CSTIT, et ce, au service de la vision, de la mission et des valeurs organisationnelles.

Travaillant à Yellowknife et relevant du directeur des communications, le titulaire de ce poste aide à la préparation, à la coordination et au déploiement de la stratégie de communication de la CSTIT, tout en produisant et en mettant en œuvre du matériel de communication. L'agent des communications assure la qualité et la cohérence de l'identité visuelle et de l'image de marque de la CSTIT dans tout le contenu et les messages externes accessibles au public.

Nous exigeons un baccalauréat en communication, en commercialisation, en relations publiques ou dans un domaine pertinent, combiné avec une expérience directement acquise de trois ans dans une discipline connexe. Nous tiendrons compte de la combinaison études et expérience au cas par cas.

L'échelle salariale est de 44,75 \$ à 53,44 \$ l'heure (d'environ 87 262,50 \$ à 104 208 \$ par année), plus une indemnité de vie dans le Nord de 1,77 \$ l'heure (3 450 \$ par année).

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : le 22 février 2019 à 17 h (HNR)

Si vos compétences et aptitudes correspondent aux exigences liées à ce poste et si ce poste semble répondre à vos aspirations, n'hésitez pas à envoyer votre curriculum vitae ainsi qu'un échantillon imprimé de travaux publiés ou d'écrits dans les domaines des médias, des communications ou de la commercialisation à careers@wssc.nt.ca.

Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois. La capacité à communiquer dans une langue officielle des Territoires du Nord-Ouest, en plus de l'anglais, est considérée comme un atout.

safety & care